



Dossier de presse

**Provence-Alpes-Côte d'Azur :
signature du Contrat de Plan État-Région 2015-2020**

Vendredi 29 Mai 2015



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le CPER Provence-Alpes-Côte d'Azur 2015 – 2020

...répond à 3 objectifs :

- Soutenir le développement économique au service de l'emploi ;
- Être le vecteur de la transition écologique et énergétique de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Produire un effet de levier pour l'investissement local et faire converger les financements.

1.67 milliard d'euros sera consacré par l'État et la Région dont 826.12 millions d'euros par l'État et 844.6 millions d'euros par la Région. Près de 2.5 milliards d'euros pourraient être mobilisés, par effet levier, dans les six prochaines années par l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Union européenne et les collectivités locales.

Le précédent CPER 2007-2013 a vu 1.5 Md€ investis sur la période par l'État et la Région soit un excellent taux de réalisation, complété par un engagement de 1 Md€ des territoires et partenaires du contrat.

L'Ademe, l'Agence de l'eau, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et le programme « Investissements d'Avenir » inscrivent également leur action dans la logique des CPER.

...comporte 5 orientations stratégiques :

Le prochain Contrat de Plan Etat-Région se décline en 5 volets, conformément à la stratégie régionale élaborée en mars 2014 :

- **L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional**
- **Consolider l'économie régionale de la connaissance et les filières stratégiques**
 - **Dynamiser l'accessibilité multimodale**
 - **Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique**
 - **Assurer un développement solidaire des territoires**

...intervient selon les principes suivants :

- **Sélection d'opérations d'intérêt régional au regard de leur caractère soutenable et créateur d'emplois durables ;**
- **Priorisation des opérations en fonction de leur maturité et de l'engagement financier des partenaires aux côtés de l'État et de la Région** afin de permettre leur réalisation dans la durée du Contrat ;
- **Logique d'aménagement équilibré et solidaire** du territoire régional ;
- **Convergence des financements pour une cohérence des investissements publics** : complémentarité avec les fonds européens et le programme

- « Investissements d'Avenir » ;
- **Cohérence avec les Contrats de Plan interrégionaux** : Convention Interrégionale du Massif des Alpes et Plan Rhône ;
 - **Cohérence et continuité avec le CPER précédent**, avec notamment la poursuite du soutien aux structures d'intérêt régional.

...a été élaboré en plusieurs étapes :

Le CPER 2015-2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur est signé ce vendredi 29 mai 2015 après différentes étapes d'une élaboration qui a commencé en 2013 :

- ✓ La réalisation d'un diagnostic territorial stratégique ;
- ✓ La définition d'une stratégie commune en mars 2014 fruit d'une large concertation de l'ensemble des partenaires, élus et forces vives des territoires ;
- ✓ La réception le 18 septembre 2014 par le Préfet de région d'un pré-mandat de négociation ;
- ✓ De septembre à octobre 2014, phase d'analyse conjointe avec la Région concluant à la nécessité de relever des crédits de l'État, prévus par le Premier ministre dans le pré-mandat de négociation ;
- ✓ Le mandat définitif adressé au Préfet de région le 18 novembre 2014 par le gouvernement consacre 60 millions d'euros supplémentaires et constitue le point de départ de la négociation avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ✓ La signature, le 20 février 2015 du protocole d'accord par Michel CADOT, Préfet de région, et Michel VAUZELLE, Président du conseil régional ;
- ✓ La consultation du public du 3 avril au 4 mai 2015 sur l'évaluation stratégique environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et le projet de CPER 2015-2020 Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ✓ La délibération du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le 29 mai 2015.

...a été concerté largement :

- ✓ 2 tournées départementales de concertation, des réunions avec les collectivités ;
- ✓ Plus de 500 contributions sur la plate-forme collaborative dédiée ;
- ✓ Une consultation du public.

...en chiffres :

Enveloppe globale CPER 2015-2020 : 1.67 Md€

État : **826.12 M€**

Région : **844.63 M€**

- **Le volet mobilité pèse 775.6 M€, soit près de la moitié des engagements financiers du CPER et concrétise le respect des engagements de la Région et de l'État** en faveur du développement et de l'amélioration des transports du quotidien ;
- **L'expérimentation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au travers d'un appel à projet de 20 millions d'euros**, d'une régionalisation partielle du Programme Investissement d'Avenir. Alimenté à parité par l'État et la Région, ce **Partenariat Régional pour l'Innovation** mobilise par appel à projets des financements pour des projets de recherche et d'innovation (100 000 à 200 000 €) et des avances remboursables pour des projets de développement et d'industrialisation (200 000 à 500 000 €). Il ciblera exclusivement les PME ;
- **À ces montants, il faut ajouter 851 millions d'euros, dits « crédit valorisés » qui sont des financements non contractualisés dans le cadre du CPER mais d'ores et déjà mobilisés par l'État sur les territoires dans les domaines identifiés par le CPER : enseignement supérieur, recherche et innovation, filières d'avenir, très haut débit...**

Volets thématiques	Crédits contractualisés (en M€)	
	État	Région
L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional	17	17
L'économie de la connaissance et les filières stratégiques	139.91	141.95
La dynamisation de l'accessibilité multimodale	372.30	403.29
Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique	141.45	133.83
Assurer un développement solidaire des territoires	155.46	148.56
TOTAL en M€	826.12	844.63

Les évolutions concrètes pour Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble de ses habitants

1. L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional

- L'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, constitue la priorité du Contrat Plan État-Région (CPER) 2015-2020. **Si l'ensemble des orientations concourt à l'accompagnement de l'emploi**, en préparant notamment les emplois de demain ou en engageant de grands chantiers d'infrastructures soutenant l'économie, **un volet spécifique lui est dédié.**

L'État et la Région s'engagent ainsi à :

- **Améliorer les conditions de vie, d'étude, de travail des jeunes ;**
- **Améliorer les politiques d'insertion et de participation sociale des jeunes ;**
- **Agir sur des domaines d'action spécifiques** dont l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et la lutte contre les discriminations à l'emploi.

Les chiffres clés

34 M€ investis, dont 17 M€ par l'État et 17 M€ par la Région :

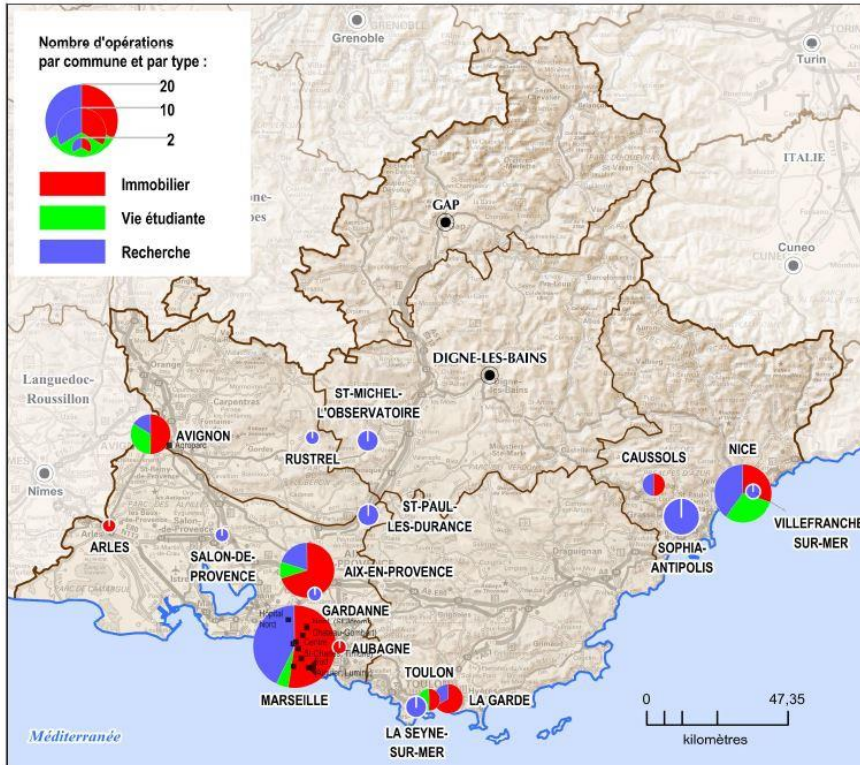
- 18.372 M€ consacrés à l'axe « Stratégie de la connaissance des entreprises, des territoires et des branches de l'amélioration du dialogue social »
- 3.6 M€ pour l'accès et le maintien dans l'emploi des publics fragiles ainsi que pour le renforcement de l'égalité professionnelle
- 12.028 M€ pour l'accompagnement des mutations, l'adaptation des compétences et la sécurisation des parcours professionnels sur les territoires

2. Consolider l'économie régionale de la connaissance et les filières stratégiques

L'État et la Région soutiendront **l'amélioration et le développement des campus et logements universitaires** avec la création de 1 000 nouveaux logements étudiants et la rénovation de 900 autres dans le cadre du Plan 40 000. Ils **accompagneront également la mise en œuvre de projets d'envergure et la mise en place d'écosystèmes territoriaux numériques** (infrastructures régionales de données, plateformes de services numériques de type e-administration, e-éducation, e-santé, etc.). Ces actions traduisent la volonté de renforcer la croissance et l'emploi en faisant émerger de nouvelles filières industrielles.

Développer l'économie régionale de la connaissance et les filières stratégiques

Enseignement supérieur et recherche



PROJETS STRATEGIQUES :

MARSEILLE

- Réhabilitation campus Saint-Jérôme
- Restructuration Campus Timone - Neurosciences
- Restructuration Ecole Centrale Marseille
- Construction Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires
- Construction 200 logements Cornil
- Marseille Immunopôle

AIX-EN-PROVENCE

- Restructuration IAE à Puyriscard
- Développement campus Montperrin

ARLES

- Ecole Nationale de la Photographie

CADARACHE

- Cité des énergies

AVIGNON - VAUCLUSE

- Aménagement Site universitaire Pasteur
- Construction 81 logements
- Projet 3A (Agroparc, Agrosociences, Abeilles)
- LSBB à Rustrel

SAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE

- OHP 2020 et culture scientifique (planétarium)

TOULON

- Faculté des Sciences campus La garde
- Construction 200 logements Toulon centre
- Projets MEUST et CORAL - La Seyne sur Mer

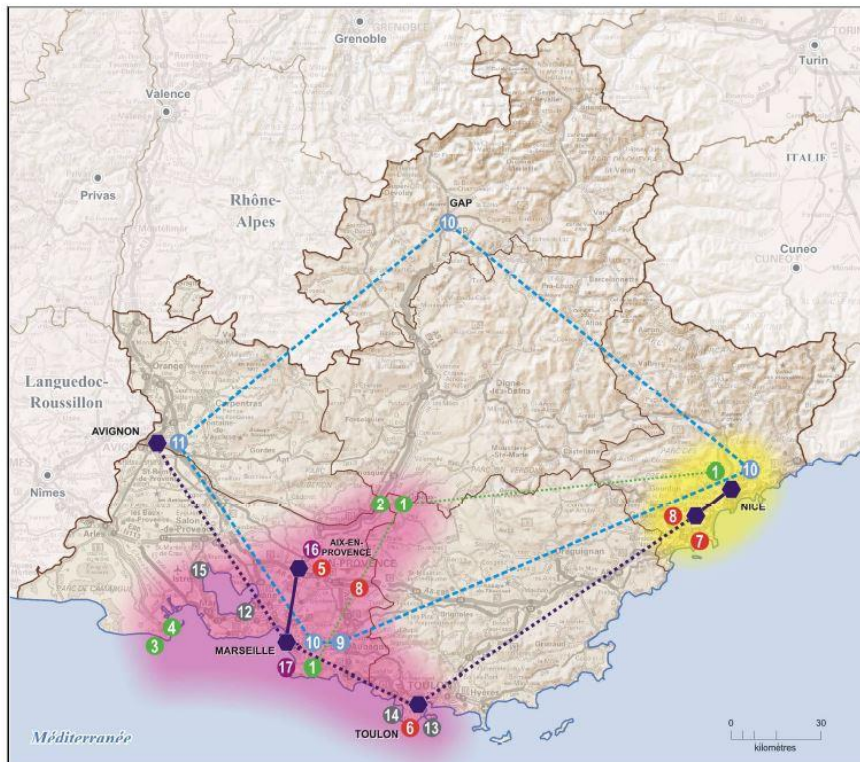
NICE

- IMREDD Plaine du Var
- Campus santé-vieillesse-cancer
- Résidence universitaire Jean Médecin

SOPHIA-ANTIPOLIS

- Sophia tech 2.0
- Projet SABLES

Innovation et filières d'avenir



LES GRANDS PROJETS POTENTIELS SUR LES 5 DAS

TRANSITION EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- 1 Smart Grid
- 2 Cité des énergies
- 3 Eolien offshore flottant
- 4 PICTO

RISQUE SURETÉ SÉCURITÉ

- 5 Sécurité civile ENSOSP
- 6 Surveillance maritime
- 7 Usages spatiaux
- 8 Sécurité et identité numérique

SANTÉ ALIMENTATION

- 9 Silver Eco et e-santé
- 10 Marseille Immunopôle
- 11 Alimentation méditerranéenne et éco extraction

TRANSPORT DURABLE

- 12 Henri Fabre (métronique, matériaux)
- 13 Technopôle de la Mer
- 14 Déconstruction navale
- 15 Dirigeables

TOURISME - INDUSTRIE CULTURELLE - CONTENU NUMÉRIQUE

- 16 The Camp
- 17 Incubateur Touristique / Système d'information touristique

DYNAMIQUE FRENCH TECH

GRAND PROGRAMME STRUCTURANT

- Ecosystème industriel
- Territoire intelligent durable
- BIEN VIVRE

Dans le cadre du **développement de l'innovation et des filières d'avenir**, l'État et la Région, en s'appuyant sur l'Agence régionale de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises, conforteront **les démarches partenariales publiques et privées autour de grands projets structurants** portant sur :

- **La transition énergétique – l'efficacité énergétique** (rénovation énergétique des bâtiments en climat méditerranéen, promotion, gestion et sécurisation des réseaux électriques intelligents, production d'énergies renouvelables marines) ;
- **Les risques, la sécurité et la sûreté** (promotion des solutions globales de surveillance environnementale et de gestion de crise, renforcement de la compétitivité technologique des solutions de sécurité et diversifications de leurs applications) ;
- **La santé et l'alimentation** (structuration de la Silver économie et de l'e-santé, prévention des maladies par la promotion de l'alimentation méditerranéenne...) ;
- **La mobilité intelligente et durable** (promotion des solutions de mobilité centrée sur les usages permettant d'optimiser la gestion des flux de personnes ou de marchandises, renforcement de la compétitivité industrielle de l'aéronautique et du travail...) ;
- **Les industries culturelles, le tourisme et les contenus numériques** (développement de solutions d'e-tourisme, d'e-culture, transmedia,...) ;
- **Les technologies génériques clefs** (biotechnologies, photonique...).

Ils **amélioreront également la compétitivité des entreprises** en leur assurant les meilleures conditions possibles de développement par, notamment, la mise en œuvre du partenariat régional pour l'innovation doté de 20 M€ pour accompagner les entreprises dans leur développement.

Les chiffres clés

- **281.86 M€** investis, dont 139.91 M€ par l'État et 141.95 M€ par la Région :
 - 239.20 M€ dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
 - 40 M€ dans le développement de l'innovation et des filières d'avenir dont 20 M€ pour le Partenariat Régional pour l'Innovation
 - Plus de 2 M€ dans le développement des infrastructures, des services, et des usages numériques

3. Dynamiser l'accessibilité multimodale

L'État et la Région poursuivent les efforts engagés lors du CPER précédent dans le cadre de la **mobilité durable** et du **renforcement de l'accessibilité des territoires**.

Ferroviaire

En matière ferroviaire, les efforts porteront notamment sur la régénération, la modernisation et l'augmentation des capacités des lignes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La mise en accessibilité des structures concernées par l'opération sera également traitée.

- **Œuvrer pour accroître les capacités du réseau**

Le réseau ferroviaire existant en Provence-Alpes-Côte d'Azur est structurellement et historiquement contraint, et ce, plus encore avec l'augmentation de l'offre et de la fréquentation enregistrée en région ces dernières années. La limite de capacité du réseau étant atteinte, d'importants efforts seront faits afin d'améliorer à la fois la qualité, la capacité du réseau ferroviaire (ex. : dans les traversées de Marseille et de Toulon ainsi qu'entre Mandelieu et Vintimille) et afin de développer des dessertes de niveaux régional et métropolitain. En effet, le nœud de Marseille est devenu un facteur limitant de l'exploitation du réseau pour le développement des relations TER et Grandes Lignes. L'état de l'infrastructure, conjuguée aux circulations à la limite des capacités, dégrade la qualité de service (problèmes de ponctualité, trains supprimés).

- **Une action ciblée sur la qualité du réseau et les échanges entre les pôles métropolitains**

Il s'agit donc, dans le cadre du Contrat de Plan, de dépasser la seule stratégie d'augmentation du volume de l'offre et de l'enrichir d'opérations qualitatives permettant à l'exploitant de réaliser au mieux et dans les meilleures conditions opérationnelles et financières l'offre commandée.

Les actions soutenues visent à améliorer les relations entre les différents pôles métropolitains (en particulier Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille-Provence), axes de transports nationaux et internationaux et à fluidifier le trafic. De même, l'État et la Région inciteront SNCF Réseau à poursuivre la régénération des lignes secondaires qui est un enjeu majeur d'aménagement du territoire régional et de solidarité territoriale, pour éviter la dégradation des services et des temps de parcours.

Sont également prévues des améliorations portant sur la capacité des gares, l'accessibilité aux quais et la qualité environnementale du réseau.

- **Préparer l'avenir du réseau ferroviaire régional**

En poursuivant au travers du Contrat de Plan les études et acquisitions foncières liées au projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, l'État et la Région continuent à préparer le véritable saut qualitatif et quantitatif pour le réseau ferroviaire régional.

Cf. liste des opérations en annexe p.26

Routier

En matière d'infrastructures routières, les projets inscrits au CPER concernent en priorité :

- **L'amélioration des connexions aux grands axes de transports internationaux pour valoriser les atouts géographiques et socio-économiques de la région.** Il s'agit notamment d'améliorer la desserte du Grand Port Maritime de Marseille, avec l'objectif de conforter le rôle économique de la place portuaire, par des voies d'accès depuis l'Est (via Marseille) et le Nord (via Miramas) adaptés aux trafics inhérents au développement du port, tout en limitant l'impact de ce trafic sur les populations.
- **La modernisation des transports dans les grandes aires urbaines :** elle doit permettre en particulier la réduction des congestions chroniques du réseau, par la modernisation des échangeurs autoroutiers de la métropole Aix-Marseille Provence et par la mise en œuvre de projets de contournement d'agglomérations sur les itinéraires de grand transit, opérations engagées lors des précédents Contrats de Plan et contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations en éloignant le trafic des centres urbains.
- **Le désenclavement et l'accessibilité des territoires :** l'objectif est, de sécuriser les itinéraires existants par une fluidification des échanges, une reconfiguration des secteurs les plus « accidentogènes » et la mise en œuvre de mesures de protection contre les risques naturels en particulier sur les itinéraires alpins.
- **L'amélioration de la qualité environnementale du réseau :** sont notamment visées les opérations de traitement des points noirs bruit sur le réseau routier national et l'aménagement et la requalification des berges du Drac sur la RN85.

Cf. liste des opérations en annexe p.23

Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

En accompagnement de la stratégie d'augmentation du volume de l'offre en matière de ferroviaire jusqu'alors poursuivie, le CPER 2015-2020 vise à **promouvoir le report modal en favorisant notamment les pôles d'échanges multimodaux. L'amélioration de la capacité des gares**, avec en particulier l'allongement des quais et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, **en cohérence avec l'Agenda d'Accessibilité Programmé est aussi une priorité pour l'État et la Région, notamment pour Gap et Avignon.**

Grand Port Maritime de Marseille

Le soutien à l'activité de transport conteneurisé, qui passe par le développement des terminaux du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) sur les bassins Ouest et par la modernisation et la réorganisation des terminaux des bassins Est dont celui de Mourepiane sont prioritaires dans le CPER 2015-2020. L'État et la Région souhaitent ainsi soutenir le

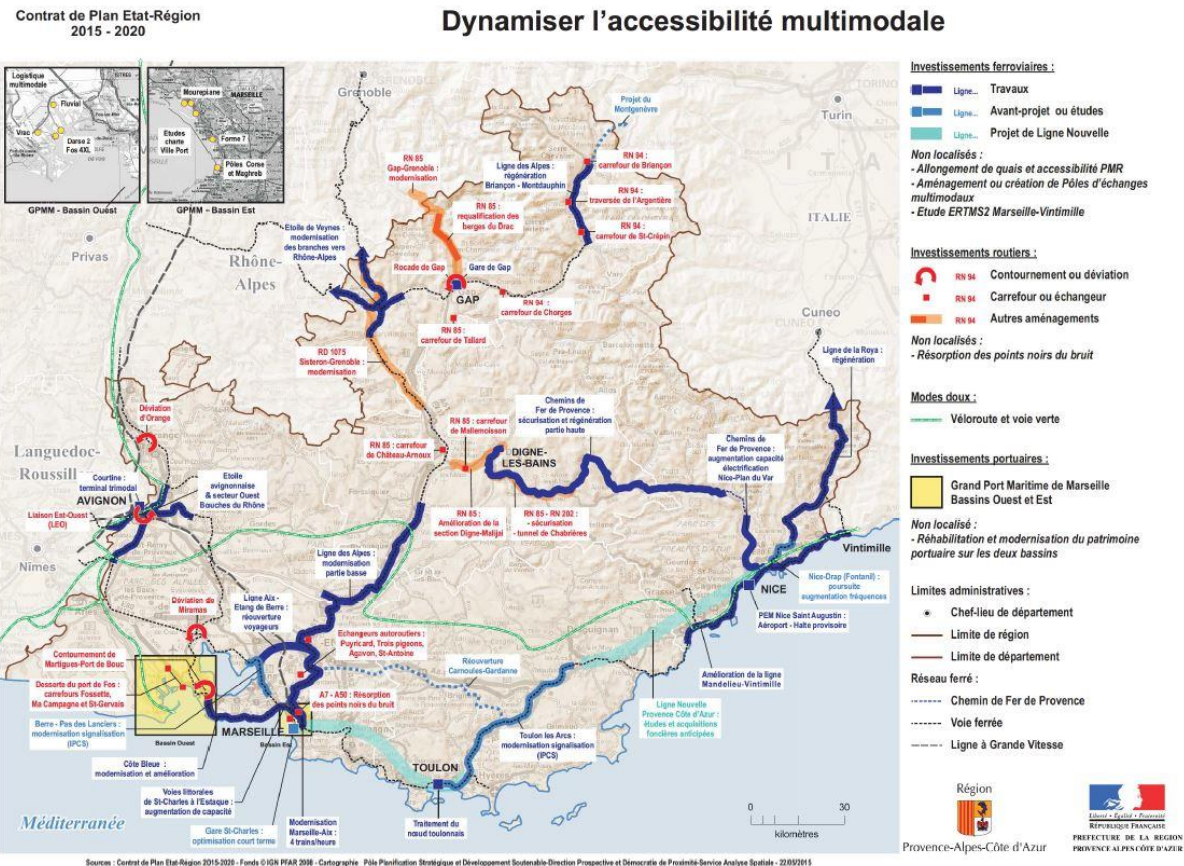
premier port de France dans son ambition de se hisser au niveau des ports italiens et espagnols et de confirmer son rôle dans l'économie nationale et régionale tout en affirmant sa vocation de grand carrefour d'échanges du sud de l'Europe.

La desserte et l'extension de l'arrière-pays du GPMM est l'autre face de son développement.

Un enjeu majeur du port aujourd'hui consiste à surmonter les goulets d'étranglement. De là, le soutien de l'État et de la Région dans la nécessité de projets de terminaux de report modal qui pourront associer plusieurs modes avec le transport combiné rail-route, le ferroutage, le transport fluvial (vrac et conteneurs) et maritime. Les capacités routières et ferroviaires de desserte de la ZIP de Fos et du GPMM devront être adaptées aux besoins et aux objectifs de développement portuaire.

Modes doux

Des investissements en matière de mobilité douce sont également soutenus par la Région et l'État et ciblent les axes figurant au Schéma régional des vélo-routes et voies vertes, avec un effort particulier sur l'Euro vélo 8. Les investissements concernant la Via Rhôna relèveront du Contrat de Plan Inter-Régional État-Région (CPIER) Plan Rhône.



Les chiffres clés

775.6 M€ investis, dont 372.30 M€ par l'État et 403.29 M€ par la Région :

- 398.05 M€ en faveur du réseau ferroviaire
- 209.18 M€ consacrés aux infrastructures routières
- 85 M€ pour les aménagements et la mise en accessibilité des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)
- 78.30 M€ pour soutenir l'activité du Grand Port Maritime de Marseille
- 5 M€ dédiés aux modes doux

4. Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique

Ce volet s'articule autour de l'**enjeu des ressources énergétiques et naturelles**. Afin d'accompagner la transition écologique et énergétique, l'État et la Région soutiendront, entre autres :

- Le développement des **filières de production d'énergies renouvelables** (soutien, en lien avec le portefeuille de démonstrateurs existants, à l'émergence et à la réalisation de projets à fort potentiel de pénétration du marché, dans les champs du bâtiment, des énergies renouvelables et des réseaux énergiques...);
- L'**amélioration de la performance énergétique des logements** (actions structurantes ou expérimentations dont la finalité est la réduction des coûts de la rénovation énergétique...);
- Le développement de l'**économie circulaire et de ressources** (accompagnement sur le territoire d'un volant de projets et d'acteurs visant conjointement l'économie de ressources, la réduction des pollutions, le développement de l'emploi local et l'amélioration des conditions de travail et contribuant aux objectifs du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD)...);
- Des **projets de prévention des risques** avec la prise en compte de toute la chaîne en « amont » de gestion des risques (connaissance scientifique et communication grand public, transcription dans les documents d'urbanisme et actualisation régulière des plans de secours...) en plus d'**actions visant à développer la connaissance et la culture du risque** (soutien à l'Observatoire régional des risques majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur et outils-indicateurs associés, outils de remontée en « temps réel » d'informations relatives à la description des événements et de leurs conséquences...);

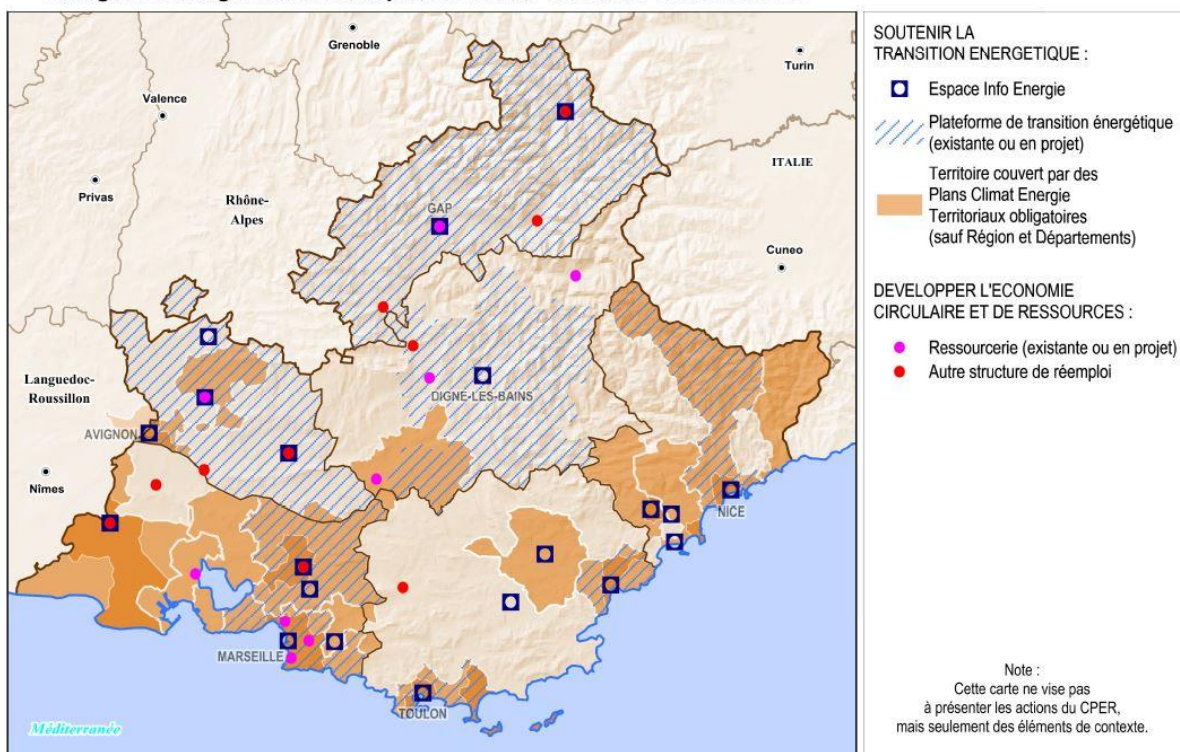
- L'amélioration des dispositifs de prévision et de protection pour augmenter la résilience des territoires (mise en place des moyens de prévision des risques et d'alerte, renforcement des dispositifs de protection contre les risques).

Contrat de Plan Etat-Région
2015 - 2020



Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique

Energie et changement climatique, économie circulaire et ressources



Seront également concernées les initiatives associées à la **reconquête de la biodiversité** (renforcement de la connaissance et de l'organisation des données ; déploiement d'actions s'inscrivant dans la protection, la préservation, la gestion des espèces et de leurs habitats ; soutien aux structures gestionnaires d'espaces naturels, concrétisation d'un Plan régional de reconquête des cours d'eau...), la **préservation du milieu marin et l'accompagnement au développement durable du littoral** (préservation et réhabilitation des écosystèmes marins, réduction des pressions sur les milieux côtiers, soutien aux réseaux de surveillance).

Les chiffres clés

275.28 M€ investis, dont 141.45 M€ par l'État et 133.83 M€ par la Région :

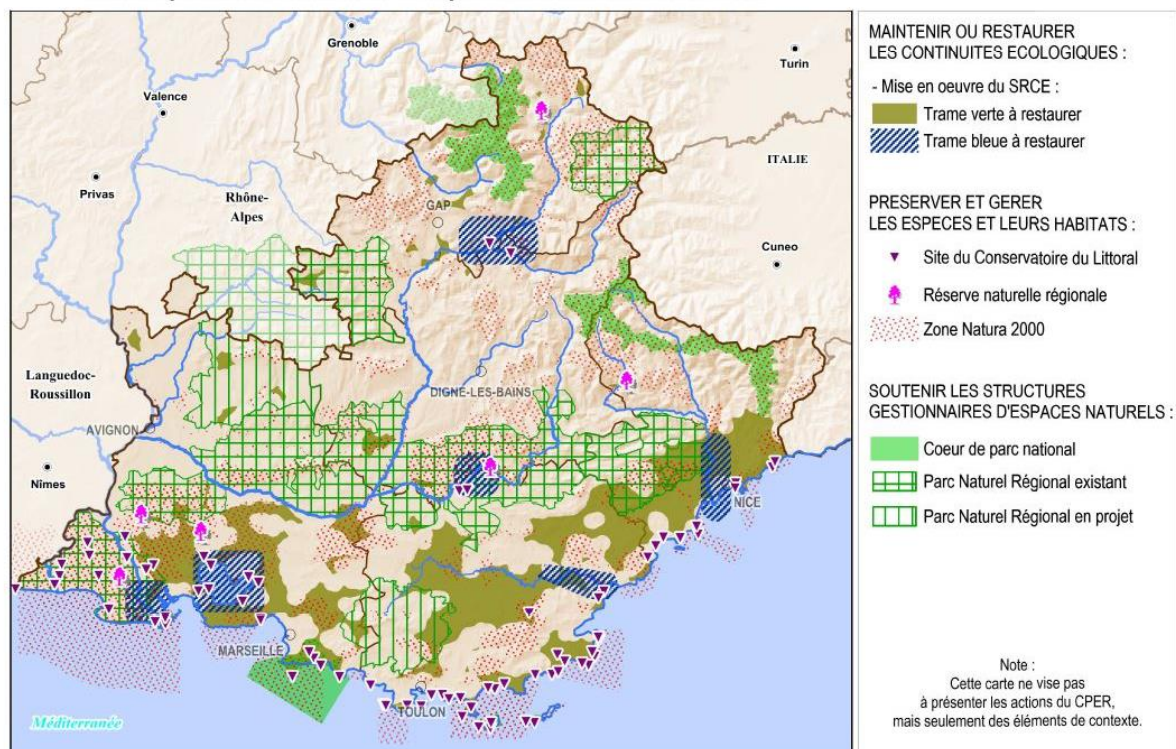
- 84.18 M€ dédiés à l'axe « Énergie et changement climatique, économie circulaire et de ressources »
- 45 M€ à la prévention des risques
- 146.1 M€ à la reconquête de la biodiversité et la présentation des ressources

Contrat de Plan Etat-Région
2015 - 2020



Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique

Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources



NB : les cartes illustrant la territorialisation des enjeux liés aux risques et aux milieux aquatiques sont disponibles en annexe p30.

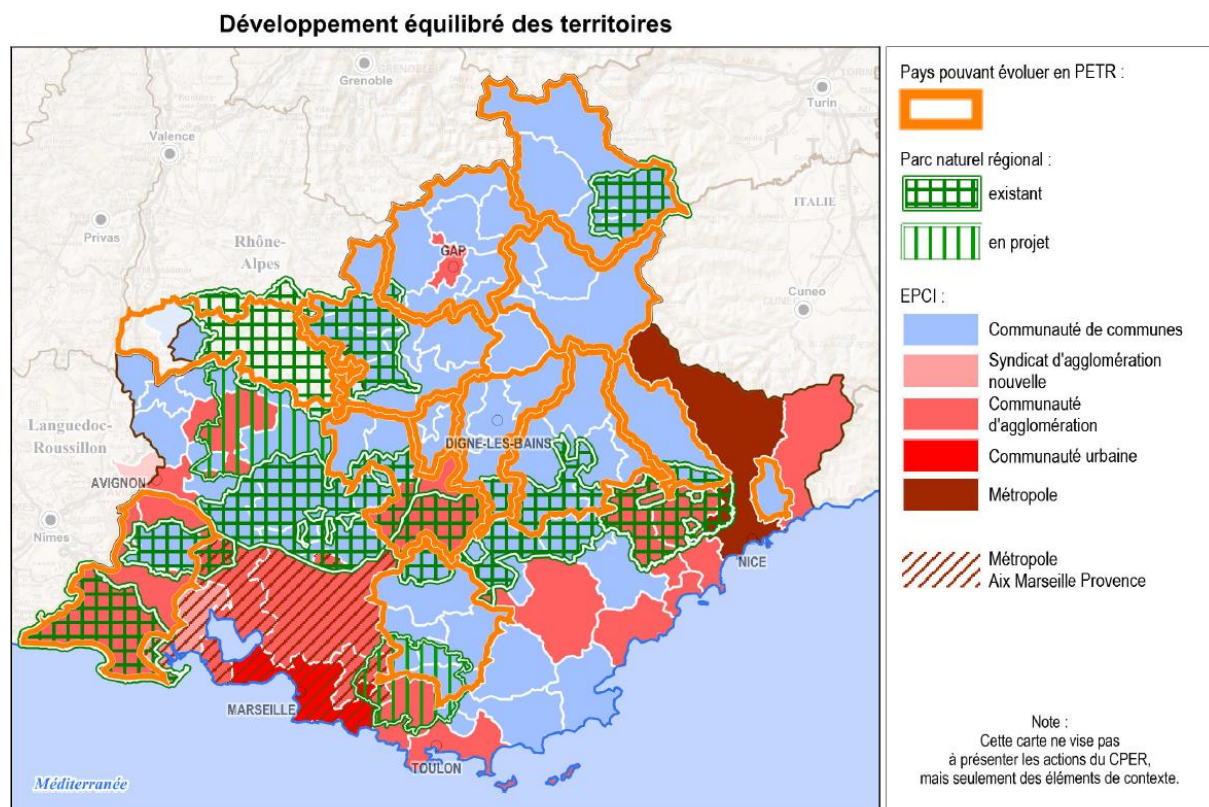
5. Assurer un développement solidaire des territoires

Les opérations du volet territorial du Contrat de Plan visent à répondre aux spécificités des territoires de la région et s'articulent en trois sous-volets :

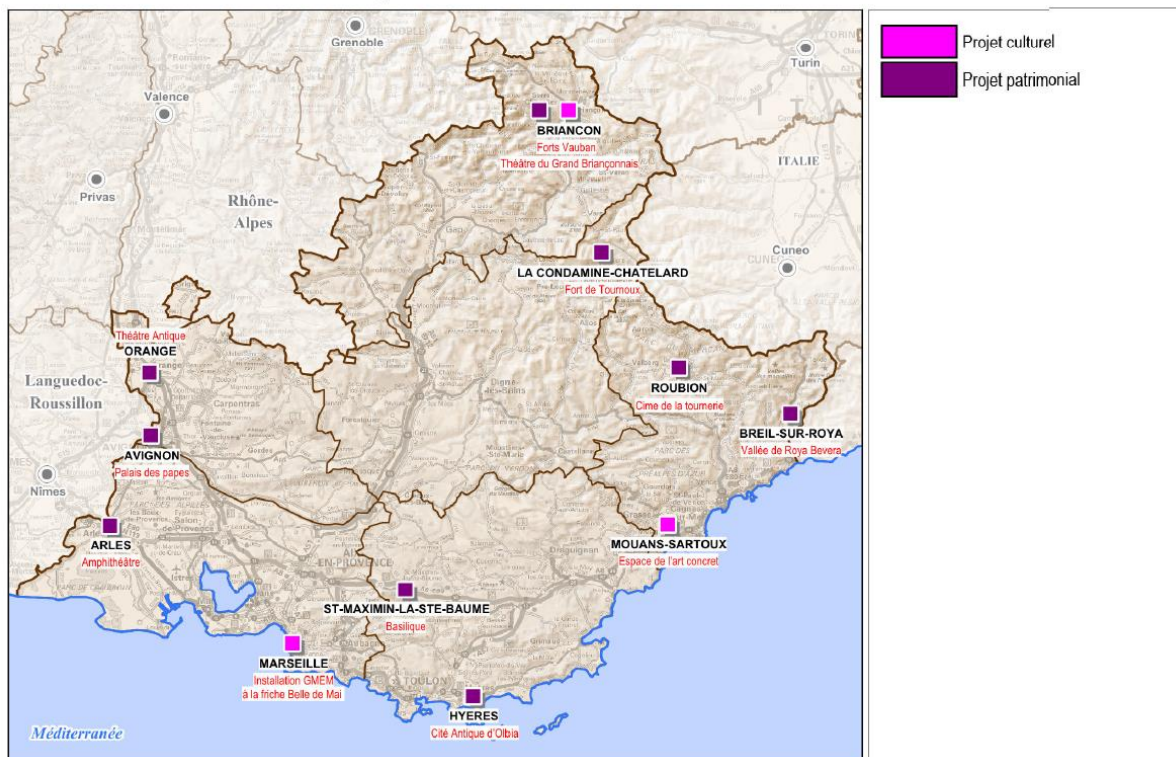
1) Le financement de projets visant à assurer le développement équilibré ou solidaire des territoires via notamment :

- **L'accompagnement des territoires en mutation, en particulier industrielle ;**
- **Le développement local des territoires, innovations et territoires numériques ;**
- **La structuration des territoires (notamment ruraux et périurbains) ;**
- **Le renforcement des centralités ;**
- **L'aménagement, le foncier, le logement.**

Elles s'appliquent également à **l'amélioration et à la modernisation des secteurs de la santé** (conforter l'offre de soin de proximité), de la **culture** (valoriser le patrimoine régional et renforcer l'accès à la culture) et à la **territorialisation de la transition énergétique** (mobilité durable, accompagnement des territoires).

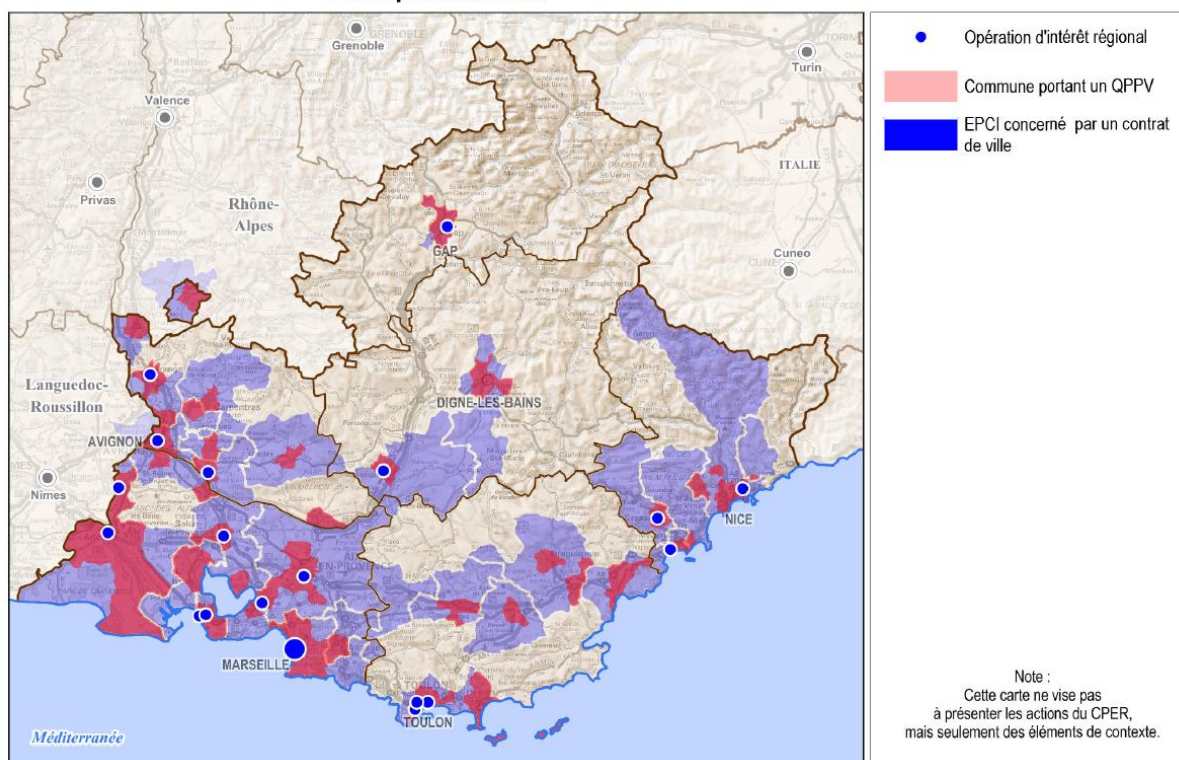


Projets culturels



2) Dans le cadre du volet politique de la Ville, l'État et la Région réaffirment la mobilisation de leurs outils en faveur du **renforcement de l'égalité d'accès aux droits et aux services publics et promotion de l'innovation sociale**, la **rénovation du cadre de vie et le renouvellement urbain** ainsi que la **sécurisation** des parcours d'insertion sociale et professionnelle (en particulier des jeunes en difficulté). **Les actions spécifiques seront déclinées dans les 30 contrats de ville concernant 55 communes qui font partie de la géographie prioritaire de la politique de la ville en région.** S'agissant du renouvellement urbain, en complément des quartiers d'intérêt national retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), 23 quartiers ont été identifiés par l'État et la Région pour

Politique de la ville



bénéficiaire d'opérations spécifiques.

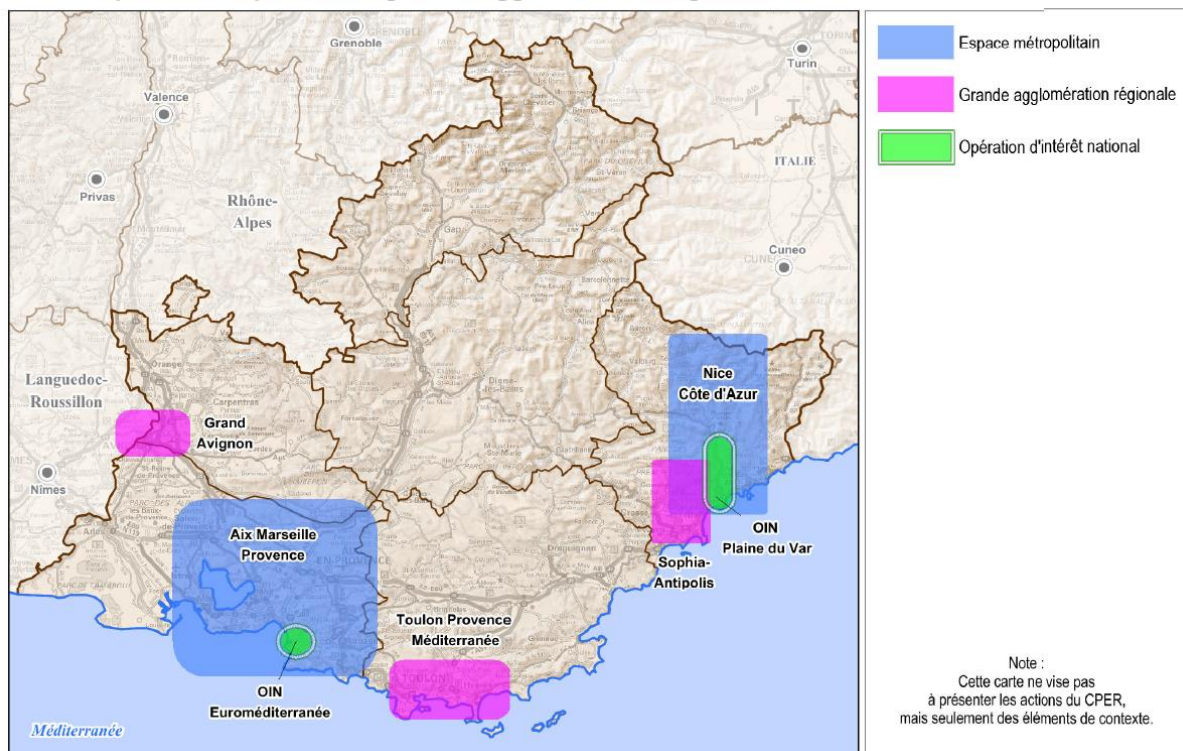
3) Les enjeux sur les espaces métropolitains Aix-Marseille Provence et Nice Côte d'Azur et sur **les grandes agglomérations régionales** (Toulon Provence Méditerranée, Grand Avignon et Sophia Antipolis) font également l'objet de développements spécifiques via une présentation territorialisée des opérations prévues au CPER.

Les chiffres clés

304.01 M€ investis, dont 155.45 M€ par l'État et 148.56 M€ par la Région :

- Près de 164 M€ consacrés au développement équilibré des territoires
- 107.5 M€ à la rénovation urbaine (opérations d'intérêt régional)
- Plus de 32 M€ dédiés aux espaces métropolitains et aux grandes agglomérations régionales dans le cadre des opérations d'aménagement d'intérêt national (Plaine du Var et Euroméditerranée)

Espaces métropolitains et grandes agglomérations régionales



Annexes

1. Enseignement Supérieur, recherche, innovation

Dans un contexte fortement compétitif, il s'agit de **maintenir et de consolider un potentiel de recherche académique de haut niveau**, socle essentiel de l'écosystème régional de l'innovation destiné à renforcer les capacités d'innovation industrielle et de services des territoires.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) se caractérise par des universités de taille très différentes (7 000 à 70 000 étudiants) ; les projets sélectionnés pour le CPER constituent une **stratégie commune aux universités, organismes de recherche et écoles d'ingénieurs** et s'articulent, entre autres, autour de :

L'Immobilier avec :

Dans les Bouches-du-Rhône...

- La **restructuration des espaces de Recherche, Marseille Nord – St Jérôme** pour soutenir les laboratoires de recherche en portant aux standards internationaux 4 000 m² d'espaces ;
- La **réhabilitation des espaces d'Enseignement Marseille Nord – St Jérôme** (5 000 m² de locaux supplémentaires) ;
- La **mise à niveau des espaces du CMI Marseille Nord – Château Gombert** pour accompagner l'implantation des formations de l'école Polytech et finaliser l'aménagement des espaces de laboratoires ;
- La **restructuration des bâtiments du campus Marseille Centre – Timone** afin d'accueillir un pôle Neurosciences d'envergure internationale ;
- La **mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille – Hôpital Nord** ;
- La **requalification de bâtiments sur le campus St-Charles Marseille Centre** pour accroître la visibilité d'Aix-Marseille Université (AMU) ;
- La **restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence** et le **relogement du CEFEDM**, en particulier pour accueillir de nouvelles formations ;
- Le **développement des enseignements en Sciences sur Montperrin** et la **création d'un pôle de Formation et Recherche Judiciaire** sur Aix-en-Provence (2 500 m²) ;
- La **construction d'un Hall d'essai en Bio-Inspired Mechanical Design** au sein de l'IUT sur le site Gaston Berger à Aix-en-Provence (projet de recherche participant au projet Henri Fabre) ;
- La **restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard**. Elle s'inscrit dans une stratégie de double accréditation de l'IAE (Labels EQUIS et AMBA) ;
- Le **développement du site de l'Arbois** (visant à rapprocher les masters et laboratoires associés en aménageant 600 m² d'Enseignement) et la construction de la halle

CIRENE (700 m², dédiée à l'éco construction) ;

- **La sécurisation et la restructuration des bâtiments du département SATIS et du laboratoire ASTRAM** à Aubagne ;
- **L'aménagement des entrées de campus et le déploiement de la signalétique** des sites universitaires afin de développer la visibilité d'Aix-Marseille Université (AMU) ;
- **La restructuration des bâtiments Jetée et Equerre, et l'amélioration des conditions de vie étudiante** pour l'École Centrale de Marseille ;
- **La réhabilitation d'un bâtiment de 2 000 m²** pour y abriter des espaces dédiés à la recherche collaborative, au transfert de technologie et à la pédagogie inductive (ENSAM (Arts et Métiers Paris Tech) et MEDIASTIAM à Aix-en-Provence) ;
- **La construction du nouvel Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires Marseille.** Regroupement des enseignements délivrés par l'école nationale supérieure d'architecture, l'école nationale supérieure du paysage (site Marseille), et l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional, sur un site unique (ZAC St-Charles) ;
- **La restructuration des bâtiments du site Marseillais de l'École Nationale Supérieure Maritime** ;
- **La relocalisation de l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) d'Arles** (site ZAC des Ateliers) ;
- **L'équipement de l'Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle (IMMS)** pour une ouverture et un accueil des étudiants dès septembre 2015.

Dans les Alpes-Maritimes...

- **L'opération de construction neuve IMREDD**, études et travaux à Nice-Plaine du Var (Université côte d'Azur), complétée par un équipement scientifique structurant de l'Eco-campus de OIN Eco-vallée ;
- **L'opération de déconstruction-reconstruction de certains des locaux du campus santé vieillissement et cancer à Nice** – CHU Pasteur et de l'Institut de physique Nice/Plain du Var (Université Côte d'Azur) ;
- **L'aménagement et la mise aux normes des bâtiments pour l'accueil et l'hébergement au sein de l'Université Immo** (Observatoire Côte d'Azur) avec la création d'une plate-forme instrumentale et technique sur le site de Calem et un volet équipement scientifique ;
- Des études préalables et diagnostics et pré-programmes.

Dans le Var...

- **L'opération de déconstruction-reconstruction** (réhabilitation, restructuration) **de bâtiments de la Faculté des sciences et technologies sur le campus de la Garde** (Université de Toulon) en particulier dans un objectif de renforcement de la filière scientifique, et ce, en liaison avec la création de la nouvelle école d'ingénieurs Seatech ;
- **L'opération de restructuration-réhabilitation de bâtiments de l'IUT Rénov** sur le campus de la Garde (Université de Toulon) ;
- **L'opération Chalucet – École Supérieure d'Art et de Design (ESAD).**

Dans le Vaucluse...

- La **réhabilitation de 3 bâtiments inscrits aux monuments historiques sur le site Cité Pasteur** afin d'y installer les services de la formation continue de l'université et un ensemble d'équipements ouverts sur la ville ;
- Le **transfert du Laboratoire de Mathématiques en Agroparc** pour le rapprocher de la nouvelle faculté de Sciences et du Centre de Recherche en Information ;
- Le **transfert du Laboratoire de PharmEcologie Cardiovasculaire en Agroparc** afin de renforcer les synergies avec l'INRA et la faculté de Sciences dans un cadre partenarial innovant entre l'INRA et l'université.

Vie étudiante

Dans les Bouches-du-Rhône...

- La **construction de 200 logements** CROUS Marseille centre – Cornil ;
- La **construction de 256 logements** – Aix – Pauliane et de 200 logements sur le site Constance ;
- La **construction d'équipements sportifs et d'une résidence étudiante** pour l'École Centrale de Marseille (ECM) et Polytech (site de Château Gombert à Marseille).

Dans les Alpes-Maritimes...

- La **rénovation de la résidence universitaire Jean Médecin à Nice** (CROUS de Nice-Toulon) avec, à terme, la mise à disposition de 900 logements ;
- Le **transfert des bureaux du siège du CROUS à Nice** (CROUS Nice-Toulon) ;
- La **construction d'un bâtiment des bureaux** affectés à des services sociaux, associatifs et culturels destinés aux étudiants et d'une salle polyvalente au sein de la Maison des Étudiants St Jean d'Angély (Habitat 06/Ville de Nice) (fin d'opération CPER 2007-2013).

Dans le Var...

- La **construction d'une résidence de 200 logements** sur le site du lycée Dumont d'Urville, au centre de Toulon.

Dans le Vaucluse...

- La **réhabilitation d'un bâtiment du site Pasteur** pour y construire 81 logements (site Alauzen) ;
- L'**extension des capacités d'accueil du restaurant Agroparc**.

La Recherche avec :

Des opérations d'envergure régionale, telles que...

- **PORTE** (projet inter-académique, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône, Sophia Antipolis, Salon de Provence, ...) : plate-forme de suivi et d'observation des risques

naturels ;

- **MEUST** et **NUMerENV** : observatoire pluridisciplinaire sous-marin Toulon (CNRS), site de la Seyne sur mer, déployé par 2 500 m de profondeur au large de Toulon ;
- **CEA** (cité des énergies) : projet de recherche finalisé dans le domaine des énergies renouvelables sur le site de Cadarache ;
- Plateforme **LSBB** (Laboratoire souterrain à bas bruit), recherche fondamentale appliquée en environnement bas bruit (CNRS, site de Rustrel dans le Vaucluse) ;
- **Actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle** (CSTI) menées auprès des jeunes, des citoyens et des publics écartés.

Des opérations en Alpes de Haute-Provence...

- La **réalisation d'un programme d'investissement de culture scientifique**, associé au développement du Centre d'Astronomie de St Michel l'Observatoire, incluant la **construction d'un planétarium** ;
- La **modernisation de l'Observatoire de Haute Provence** (environnement, sciences de la terre et de l'univers).

Des opérations dans les Bouches-du-Rhône...

- La **plate-forme WEST phase 2** (CEA, site de Cadarache), projet ayant pour objectif de renforcer le pôle national et régional sur la fusion magnétique contrôlée ;
- Le **développement de la plate-forme de caractérisation et d'essais en mécanique énergie, acoustique** (École Centrale de Marseille (ECM), site de Château Gombert) ;
- Le projet **Marseille Immunopôle** (INSERM, site de Marseille Luminy), cluster à vocation mondiale permettant d'accélérer la découverte, le développement et la mise à disposition des aux patients de nouvelles immunothérapies contre les cancers et maladies inflammatoires ;
- La **création d'un bâtiment dédié à la recherche translationnelle** sur le cancer du pancréas, les thérapeutiques ciblées et le décryptage des mécanismes moléculaires impliqués dans la résistance et la récurrence des tumeurs ; le développement des plate-formes de traitement des données cliniques et bio-informatiques, et le renforcement du potentiel technologique (projet Fight Cancer, Inserm, site de l'IPC) ;
- Le **déploiement d'une digue résistante** à tous les mécanismes de rupture connus (Digue 2020, IRSTEA, Aix) ;
- Le **développement d'une plate-forme multimodale** de ressources en calcul scientifique pour la recherche, l'enseignement et la valorisation (M3-AMU, Marseille) ;
- La **restructuration rénovation de l'annexe du centre international de rencontre mathématiques** (2R CIRM, CNRS, Marseille – Luminy) ;
- Le **développement d'une plate-forme de design** (ID-Fab, EMSE, Gardanne) ;
- La **mise en place d'une plate-forme d'excellence d'édition électronique** (Open Edition Méditerranée, AMU) pour accroître la diffusion et la valorisation économique des livres des laboratoires, des sociétés savantes, et des presses universitaires par la numérisation et la diffusion en ligne des ouvrages de SHS en haute qualité sur la plateforme Open Edition Books (Art, Lettres, Sciences Humaines et Sociales) ;
- La **rénovation du secteur santé à Marseille Neurosciences** (AMU, site de la Timone, Marseille) ;

- La **poursuite du développement d'un pôle européen de recherche sur les maladies émergentes contagieuses** et du **soutien à la création de jeunes entreprises innovantes** dans le domaine de la microbiologie (IHU Méditerranée infection, site de la Timone, Marseille) ;
- La **rénovation et l'équipement de 4 000 m² de locaux CNRS** pour accueillir des thématiques de recherche et des plate-formes scientifiques mutualisées de l'Institut de Microbiologie de la Méditerranée dans le domaine de la microbiologie et de la virologie moléculaire et environnementale, de la bio-informatique, etc. (site de Marseille Joseph Aiguier) ;
- Le **développement et l'instrumentation d'un démonstrateur technologique pour prototypage** (Médiastiam, ENSAM, Aix-en-Provence).

Des opérations dans les Alpes-Maritimes...

- La **création** d'une plate-forme de recherche transversale aux grands domaines scientifiques, **collaboration** technologique avec les entreprises du secteur des « green tech » et **mise en œuvre de deux plate-formes technologiques sur les thématiques de l'eau et de l'environnement** d'une part et sur **l'efficacité énergétique dans des bâtiments intelligents** d'autre part (projet IMREDD à Nice-Plaine du Var, Université Côte d'Azur, inscrit dans le DAS Risque Sécurité) ;
- Le **projet de plateau d'exploration expérimentale en médecine personnalisée** du cancer et vieillissement CSVC PEMED PCV (Nice Pasteur, INSERM) ;
- La **fusion Institut de physique de Nice/Plaine du Var** (Université Côte d'Azur) en un unique laboratoire réunissant l'essentiel des activités de la physique niçoise et apport d'équipements ;
- La **poursuite de l'aménagement et de la structuration du campus SophiaTech 2.0**, du rapprochement du triptyque formation-recherche-innovation dans le domaine des STIC en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le **déploiement d'OPAL** (plate-forme information avancée – Université Côte d'Azur, Observatoire de la Côte d'Azur, multi-sites) ;
- **L'étude des solutions basées sur les sciences du numérique** pour améliorer en particulier la qualité de vie des résidents d'un EHPAD (projet MADORSON répondant à une problématique sociétale, Sophia-Antipolis, INRIA) ;
- La **mise en place d'une plate-forme d'imagerie d'organismes marins** (équipement bleu – Observatoire Océanographique de Villefranche, Université Pierre et Marie Curie, site de Villefranche sur mer) ;
- La **création d'une plate-forme instrumentale et technique mutualisée**, le développement des capacités dans le domaine des sciences et de l'univers (Université, OCA, site de Nice Mont Gros et du plateau de Calern au-dessus de Grasse) ;
- La **réalisation de deux plate-formes micro-algues innovantes** (Full Spectrum, Sophia Antipolis, INRIA) ;
- Le **développement des « biotechnologies rouges »**, projet qui mettra notamment en œuvre le premier bio-incubateur dans l'est de la région (SABLES, Sophia Antipolis).

Des opérations dans le Var...

- Le **développement de véhicules sous-marins autonomes et la mise en œuvre de services industriels et scientifiques associés** (CORAL, alliance pour le développement de la robotique sous-marine offshore à Toulon – IFREMER, site de la Seyne sur Mer) ;
- La **mise en œuvre d'une plate-forme d'imagerie commune à différents laboratoires** afin de soutenir leur excellence (projet ResPoRe, Université de Toulon).

Des opérations dans le Vaucluse...

- La **consolidation et finalisation du Campus Agroparc autour de 4 thématiques complémentaires** : apidologie, physiologie végétale et analyse chimie, nutrition-santé, et caractérisation de la qualité des fruits et légumes. L'objectif de ce projet (« 3A » : Agroparc Agrosociétés et Abeilles Avignon, INRA et UAPV) est d'amplifier le rapprochement entre enseignement, recherche et entreprises. Il s'inscrit dans le DAS Santé-Alimentation.

2. Grands projets d'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Le **renforcement du pôle aéronautique autour de l'Étang de Berre** avec le projet Henri Fabre et la mise en œuvre d'une filière dirigeables (en lien avec les plans industriels « usine du futur » et « dirigeables charges lourdes ») ;
- Le **développement de filières émergentes liées aux énergies renouvelables dans le périmètre du Grand Port Maritime de Marseille** autour de la plate-forme d'innovation Fos-Caban (PIICTO) d'accueil de pilotes et de démonstrateurs industriels, notamment le projet « Power-to-gaz » sur la méthanation, et du **développement d'une filière de l'éolien offshore** (en lien avec les plans industriels « énergies nouvelles », « chimie verte et biocarburants » et « recyclage et matériaux verts ») ;
- La **constitution d'une filière industrielle de démantèlement, de recyclage et de dépollution des navires** en lien avec les activités déjà présentes de construction, de réparation et de maintenance navales, s'appuyant sur la mise en place de filières de formation qualifiantes adaptées ;
- Le **projet Marseille Immunopôle**, sur le développement de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires, regroupant les forces marseillaises de l'immunologie fondamentale et appliquée (en lien avec le plan industriel « biotechnologies médicales ») ;
- La **Cité des énergies** centrée sur le développement de démonstrateurs dédiés à l'innovation dans le domaine des énergies alternatives autour de trois axes stratégiques : solaire à concentration (thermique et photovoltaïque), efficacité énergétique des bâtiments méditerranéens, biocarburants (en lien avec les plans industriels « énergies nouvelles », « smart grids » et « rénovation thermique des bâtiments ») ;
- Le **renouveau de la micro-électronique autour de Rousset et de Sophia Antipolis**, avec, notamment, les projets de plate-forme technologique sans contact et CIM PACA (en lien avec les plans industriels « services sans contact » et « nanoélectronique ») ;
- La **Technopole de la Mer** avec ses bases terrestre (à Ollioules) et marine (à La Seyne sur Mer) centrées sur les activités de la DCNS et de l'IFREMER (en lien avec les plans

industriels « usine du futur » et « navires écologiques ») ;

- Le **développement des réseaux électriques intelligents** (smart grids) se déclinant sur plusieurs territoires infra régionaux (en lien avec le plan industriel « réseaux électriques intelligents ») ;
- Le **développement de la Silver économie** (en lien avec les plans industriels « dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé », « services sans contact » et « hôpital numérique ») ;
- Le **développement d'un pôle d'excellence en agroalimentaire à Avignon et la plate-forme d'éco-extraction du Vaucluse** (en lien avec le plan industriel « produits innovants pour une alimentation saine et durable ») ;
- La **mise en place d'un réseau de plate-formes de niveau international dédié aux risques** (en lien avec les plans industriels « usine du futur », « objets connectés » et « big data ») ;
- La **dynamique French Tech** concrétisée par plusieurs candidatures régionales complémentaires (Aix-Marseille d'ores et déjà labellisée, Toulon ruche digitale, Côte d'Azur, Avignon-Provence autour de la culture numérique) et l'émergence de plusieurs accélérateurs (tel que le campus d'innovation « The Camp », ...)

3. Priorité Mobilité multimodale

Dans le cadre des infrastructures routières, les priorités sont l'amélioration de la sécurité, la réduction des congestions chroniques, le désenclavement et l'amélioration de la desserte des territoires et des grands pôles économiques, et l'amélioration de la qualité de vie. Elles se traduisent par quatre impératifs :

L'amélioration des connexions aux grands axes de transport internationaux pour valoriser les atouts géographiques et socio-économiques de la région, avec...

- Le **contournement de Martigues et Port de Bouc** (RN 568) – quatre principaux objectifs :
 - Améliorer le cadre de vie des riverains ;
 - Améliorer la sécurité des usagers de la RN 568 sur la section concernée ;
 - Améliorer la desserte des bassins Ouest du Grand port maritime de Marseille (ZIP de Fos-sur-Mer) depuis l'agglomération de Marseille ;
 - Contribuer au développement socio-économique local.
- Le **aménagement des carrefours de la desserte du Grand Port maritime de Marseille** répondant en priorité aux objectifs suivants :
 - Améliorer les conditions de sécurité au niveau du carrefour entre la RN 568 et la RD 268n ;
 - Améliorer l'accessibilité à la zone portuaire et à la ville de Port-Saint-Louis-du-rhône ;
 - Pouvoir assurer un contrôle des points lourds en sortie de la zone portuaire.

- La mise en place de la déviation de Miramas (RN 568) consistant à assurer le contournement complet de l'agglomération en créant une voie nouvelle de 3 km.

La modernisation des transports dans les grandes aires urbaines pour réduire les congestions chroniques du réseau avec...

Un volet sur les échangeurs autoroutiers de la métropole Aix-Marseille Provence portant sur :

- L'aménagement de l'échangeur de l'A51 Luynes/Les Milles afin de sécuriser les accès vers le RD 59 et la RD 8n ;
- Des aménagements de la RN 296 pour faciliter les mouvements de bus entre le nord d'Aix-en-Provence et le parking relais des hauts de Brunet ;
- L'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine (A7) pour permettre une insertion sécurisée ;
- Le doublement de la bretelle de l'Agavon vers RD 113N (A7) pour éviter les remontées de file sur l'autoroute A7 jusque sous le tunnel des Pennes-Mirabeau et améliorer les échanges.

Un volet sur la Liaison Est-Ouest (LEO) au sud d'Avignon, tranche 2 et tranche 3. Le projet consiste à relier la RN 100 dans le Gard (carrefour des Angles), la RN dans le Vaucluse (carrefour de l'Amandier), et le giratoire de l'escapade dans les Bouches-du-Rhône en particulier pour améliorer la desserte de l'agglomération, délester le centre d'Avignon et faciliter l'accès aux grands équipements structurants.

Un volet sur la déviation d'Orange (RN 7) ; le projet de 7,4 km prévoit de réaliser une 2x2 voies avec carrefours giratoires et statut de route express.

Le désenclavement et l'accessibilité des territoires par une sécurisation des itinéraires existants et une reconfiguration des secteurs les plus « accidentogènes » avec...

- Le projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains pour la RN85 depuis Malijai afin de renforcer la sécurité des usagers, de fiabiliser le temps de parcours et d'améliorer le cadre de vie des riverains et des communes actuellement traversées par la route nationale.
- L'opération sur les RN 85 et RN 202 dans les Alpes de Haute-Provence portant sur la protection contre les risques naturels et la sécurisation.
- L'aménagement des carrefours de l'Europe (Mallemoisson, RN 85/RD 17 nord) et de Château Arnoux (RN 85/Rd 4096) et la sécurisation de la section entre Mallemoisson et le carrefour RN 85/RD 417 Aiglun (dit PRAS Est).
- La création d'une déviation de l'agglomération de Gap sous forme d'un boulevard

urbain reliant la RN 85 au Sud, la RD 994 à l'Ouest, la RN 85 au Nord et la RN 94 à l'Est (rocade de Gap).

- La modernisation de la RN 85 entre la Saulce et Corps et de la RD 1075 entre Sisteron et Grenoble.
- L'aménagement des carrefours au nord d'Embrun et du carrefour de Chorges RN 94.
- La finalisation de l'opération de traversée de l'Argentière (RN 94) par la reconstruction du pont des Rouyes.

L'amélioration de la qualité environnementale du réseau avec...

- La résorption des points noirs du bruit sur A7 et A50 et l'aménagement et la requalification des berges du Drac (RN 85) afin de préserver durablement l'intégrité de la RN 85 en bordure du Drac tout en respectant les milieux naturels.
- D'autres investissements routiers sont traités hors CPER : liaison A56 entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence, y compris le contournement de Fos-sur-Mer ; le contournement d'Arles (A54), la rocade de Gap section sud et section nord, etc.

Dans le cadre des projets ferroviaires, les efforts porteront notamment sur la régénération, la modernisation et l'augmentation des capacités des lignes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Sera également traitée la mise en accessibilité des structures concernées par l'opération.

Détail des projets ferroviaires

Alpes de Haute-Provence : Voir opérations régionales.

Hautes-Alpes

- **Ligne des Alpes/Étoile de Veynes** fin de phase 1 : régénération Briançon Montdauphin et Étoile de Veynes début phase 2 : études et premiers travaux pour les branches vers Rhône-Alpes ;
- **Traitement de l'accessibilité et aménagement en pôle d'échanges multimodal** de la gare de Gap.

Alpes-Maritimes

- **Régénération de la ligne Roya-Breil Tende sur la ligne Cuneo Vintimille** ; l'objectif est de réaliser en partenariat et co-financement avec l'Italie, les travaux de sécurisation

indispensables pour maintenir en fonctionnement la ligne ;

- **Modernisation des Chemins de Fer de Provence** : augmentation capacité Nice/Plan du var + électrification + accessibilité personnes à mobilité réduite ;
- **Amélioration de la ligne Mandelieu-Vintimille** : 4ème voie Antibes nouvel aiguillage Cagnes sur Mer + : volet fiabilité – études + Premiers travaux ;
- **Pôle d'Échange Multimodal (PEM) Nice Saint Augustin : Aéroport – en anticipation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur PCA** ;
- **Nice-Drap (Fontanil)** : poursuite augmentation fréquences (partie urbanisée) en lien avec le nœud de Nice (Mandelieu-Vintimille).

Bouches-du-Rhône

- **Études de modernisation de la signalisation** Berre pas des Lanciers ;
- **Augmentation de capacité des voies littorales** de Saint Charles à l'Estaque (via Arenç) sans les gares Cap Pinède et Saint André ;
- **Optimisation court terme du plateau Saint Charles** ;
- **Études : réouverture voyageurs de la ligne Aix Etang de Berre** : cette action concerne les études en vue de lancer les travaux pour 2/TER/h/s ;
- **Travaux de réouverture voyageurs de la ligne Aix Etang de Berre** ;
- **Côte Bleue : modernisation et amélioration (infrastructure et signalisation)** ;
- **Modernisation de Marseille-Aix – seconde phase** : 4 trains/heure ;
- **Modernisation de Marseille-Aix** : opérations connexes.

Var

- **Étude de modernisation de la signalisation Toulon les Arcs – Installation permanente de contre-sens (IPCS)** : installations qui permettent de faire circuler les trains dans l'un ou l'autre sens sur la même voie ;
- **Traitement du nœud Toulonnais** : il s'agit de poursuivre les études du précédent CPER pour améliorer la desserte de l'agglomération et engager des travaux d'aménagement permettant la mise en place d'une navette ferroviaire (1 train/heure) entre l'ouest et l'est de Toulon.

Vaucluse : Voir opérations régionales.

Par ailleurs, est inscrit le **projet de terminal trimodal sur la plate-forme ferroviaire de Courtine en Avignon** (y compris le raccordement ferroviaire), dont le financement de la part État sera pris en charge sur le budget annuel de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), ainsi que des études et travaux en matière de fret ferroviaire.

Opérations interdépartementales et régionales

- **Modernisation des Chemins de Fer de Provence : sécurisation et régénération** ;
- **Études et 1ers travaux traitement Ouest Bouches-du-Rhône et étoile Avignonnaise** ;
- **Ligne des Alpes : augmentation de capacité sur partie basse (Aix-Manosque)** ;
- **Études prospectives et d'opportunité – projet de signalisation européenne de nouvelle génération** : cette ligne budgétaire permet de financer des études prospectives sur le réseau ferroviaire régional comme celles de projets en émergence :

de l'armature ferroviaire du réseau métropolitain Aix Marseille Provence, des suites à donner pour les études de projet du Montgenèvre, des études d'avant-projet pour la réouverture de la ligne Carnoules-Gardanne... La contribution de l'État sera réservée aux études conformes aux orientations du mandat.

À noter le projet, entre Marseille et Vintimille, de signalisation européenne de nouvelle génération qui présente un fort intérêt pour la gestion du réseau : capacité, robustesse, temps de parcours. L'axe Marseille-Vintimille est retenu comme un axe expérimental et pourrait bénéficier d'aides européennes à hauteur de 50 % pour une mise en service à l'horizon 2023.

- **Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur**

Le besoin financier pris en compte correspond à la réalisation des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la Priorité 1 et sur la Priorité 2 mais aussi aux acquisitions foncières réglementaires et d'opportunité.

- **Aménagement et mise en accessibilité des pôles multimodaux**

L'exploitation des TER se heurte à des difficultés liées à la longueur des quais trop courts et à des hauteurs variées. Des travaux de mise en conformité et de mise en accessibilité, des quais dans les gares régionales seront réalisés à partir d'un schéma d'adaptation élaboré par l'ensemble des acteurs ferroviaires.

Dans le cadre du projet portuaire portant sur le Grand Port maritime de Marseille, l'objectif sera l'**optimisation du réseau** par des actions de réparation, réorganisation, modernisation et de réhabilitation du patrimoine portuaire avec, en particulier :

- Des études de faisabilité et pré-opérationnelles – Charte ville – Port ;
- Le raccordement ferroviaire de Mourepiane (réévaluation) ;
- Le projet « chantier de TC » de Mourepiane, consistant à implanter un terminal combiné dans le secteur de Mourepiane ayant pour vocation de traiter les trafics conteneurisés maritimes et continentaux ;
- Le terminal d'Autoroute ferroviaire, visant à doter le port d'une infrastructure de report modal dédiée au trafic de remarques en provenance et à destination du Maghreb et du Moyen-Orient ;
- La réparation navale (petites formes de Radoub, forme 7) ;
- La réorganisation du pôle Corse et transfert du pôle Maghreb reposant sur un repositionnement plus au Nord du terminal Corse et un déplacement du terminal Maghreb sur le site du cap Janet ;
- Le développement logistique et multimodal ;
- L'aménagement et la modernisation des terminaux à conteneurs de la darse 2 visant à adapter les terminaux à conteneur Fos 2 XL à l'évolution du business modèle du transport maritime conteneurisé ;
- La volonté de financer des études pour l'aménagement du terminal conteneur 4XL qui sera localisé en face du terminal 2XL ;
- Postes d'attente fluviaux - phase 2 (poursuite de la réhabilitation et du développement des postes d'attente pour les barges)
- Le réaménagement d'un quai de 3,5 ha dédié au chargement et déchargement de

matériaux et au développement du trafic fluvial des marchandises (plateforme vrac multi-client) ;

- La réhabilitation et modernisation du patrimoine portuaire sur les deux bassins.

Liste des projets culturels

Projets patrimoine

- Forts Vauban (Hautes Alpes)
- Amphithéâtre d'Arles
- Palais des papes d'Avignon
- Basilique Saint Maximin
- Cime de la tournerie à Roubion
- Fort de Tournoux
- Vallée de Roya Bevera
- Cité Antique d'Olbia
- Théâtre Antique d'Orange

Projets culturels

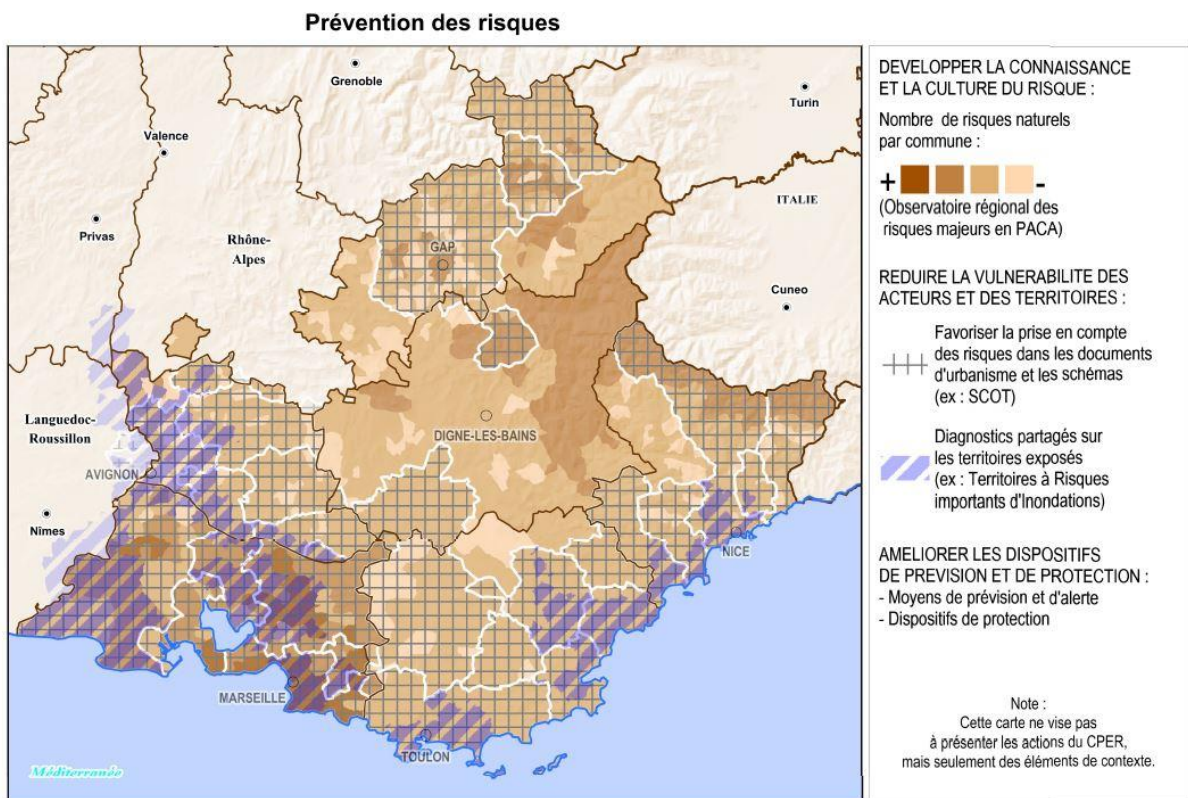
- Théâtre du Grand Briançonnais
- Espace de l'art concret à Mouans-Sartoux
- Installation à la friche Belle de Mai à Marseille du GMEM, centre national de création musicale

Liste des 23 Opérations d'Intérêt Régional (OIR)

Département	Sites
Vaucluse (3 projets)	
	Cavaillon, Dr Ayme Condamines Barillon saint Martin Bon puits saint Gilles Ratacan
	Orange, Fourchevieilles Comtadines L'Aygues
	Avignon, quartiers Nord Est
Alpes de haute Provence (1 projet)	
	Manosque
Var (3 projets)	
	La Seyne-sur-mer
	Toulon centre ancien
	Toulon Lagoubran (QPV Pontcarral)
Hautes Alpes (1 projet)	
	Haut Gap
Alpes Maritimes (3 projets)	
	Nice Les Liserons (QPV Paillon)
	Cannes la Frayère
	Grasse
Bouches du Rhône (12 projets)	
	Vitrolles, les pins
	Aix-en-Provence, Encagnane
	Salon, Carnougues
	Arles, quartier du Barriol
	Tarascon, Centre et Ferrages

Bouches du Rhône (suite)	
	Vitrolles, les pins
	Aix-en-Provence, Encagnane
	Salon, Carnougues
	Arles, quartier du Barriol
	Tarascon, Centre et Ferrages
	Martigues, Mas de Pouane
	Port de Bouc, les Comtes
	Consolat/Ruisseau Mirabeau
	Campagne Lévêque
	Résidence les Ayalades
	La Maurelette
	Bassens les Arnavaux

Cartes de territorialisation des enjeux liés aux risques et aux milieux aquatiques



Gestion durable et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

